



Aidez moi pour mon fils je suis désespéré

Par **alain**, le **18/07/2011 à 19:23**

Bonjour, rnje suis papa d'un petit garçon de 3 ans qui a demenager il y a 2 ans a 1000km de moi depuis je me bat pour le voir je vien enfin d avoir l'acord du tribunal et signification du jugement et a droit d aller le chercher en aout or il ne me connais pas puisqu il est parti il avait 1ans je n ai plus de contact avec la mere elle ne veut pas me le donner je vais faire 1000km et je sais qu elle ne me donnera pas l enfant je serai donc obliger d aller porter plainte ... qui on ma dit sera classer sans suite que faire car elle est hors la loi je n en peu plus !! rnest ce que je doit envoyer une lettre avec acusee de reception pour lui dire que je viens chercher mon fils ?? j ai peur en envoyant cette lettre qu elle fasse expres de ne pas etre chez elle car 1000km quand meme ce ,n est pas rien merci beaucoup de m aider mon fils ne me conait pas et appell son beau pere papa je suis désespéré car aucun dialogue n est possible je n ai meme plus son numero car elle a changé

Par **mimi493**, le **18/07/2011 à 19:25**

Pourquoi ça serait classé sans suite ?
Si elle refuse de vous le laisser pendant vos DVH, faites une requête au JAF pour obtenir la résidence exclusive de l'enfant

Par **alain**, le **18/07/2011 à 19:27**

sans suite car j ai vu sur internet que des gens n avait toujours rien au bout de 4 ou 5 plaintes et auquel jaf je doit faire la demande ?? celui du lieu de l enfant (nord) ou celui ou le jugement a été rendu (sud)

Par **mimi493**, le **18/07/2011 à 19:42**

Lieu de la résidence de l'enfant
Pour le reste, il faut prendre un avocat, relancer, reporter plainte (et bien souvent les gens n'ont fait qu'une main courante sans valeur). L'idéal est d'aller de suite à la gendarmerie et de leur demander de venir avec vous pour chercher l'enfant (gentiment, très très très gentiment, humblement même tout en restant d'un calme olympien, d'avoir le jugement sur soi, de bien expliquer sans s'énerver)

Par **alain**, le **18/07/2011 à 19:48**

merci pour ces conseils j ai deja un avocat qui me suis depuis le debut mais la aussi elle me dit que ell ne pourra rien faire juste que je depose des plaintes mais cela m abbat quand je vois que des gens porte et reporte plainte et que rien ne bouge je parcour quand meme 1000km pour le recuperer et sans rien

Par **mimi493**, le **18/07/2011 à 21:01**

Votre avocat est dans le département de votre enfant ?
Si non, changez-en

Par **alain**, le **18/07/2011 à 21:22**

non mais il y a eu un jugement executoire j ai tous mes droits non?

Par **mimi493**, le **18/07/2011 à 21:28**

oui, mais un avocat qui vous dit qu'une fois la plainte déposée, il ne peut rien faire d'autre que d'attendre, ça me laisse très sceptique